L'emploi en Europe. Rapport annuel 1995

1995/2231(COS) - 11/10/1995 - Document annexé à la procédure

-OBJECTIF : cette communication de la Commission vise à analyser les principales tendances et les aspects majeurs des politiques récentes des Etats membres définis lors du Conseil européen d'Essen en faveur de l'emploi, dans le but d'identifier les bonnes pratiques et de diffuser leur diffusion. Elle contient, en outre, les premiers éléments de réponse de la Commission sur la question soulevée au Conseil de Cannes portant sur la possibilité de coordonner les politiques économiques et structurelles des Etats membres et vise à préparer le premier rapport annuel sur l'emploi devant être présenté au Conseil européen de Madrid les 15 et 16 décembre 1995. -CONTENU : Le premier message que révèle la communication de la Commission est que si l'Europe parvient à atteindre son objectif d'une croissance annuelle de 3 à 3,5% tirée par les investissements, la baisse du nombre de chômeurs qui en résultera devrait permettre de ramener le taux de chômage à 7,5% avant l'an 2000. Cependant, si ces évolutions macroéconomiques sont accompagnées de mesures structurelles destinées à augmenter l'intensiter de la croissance de l'emploi, le taux de chômage pourrait encore baisser de 2,5%. .Mobiliser toutes les politiques : Pour ce faire, toutes les politiques doivent être mobilisées en faveur de l'emploi de manière simultanée et coordonnée afin de mettre en oeuvre : -une politique macroéconomique qui assainira les finances publiques et permettra aux entreprises de se développer et de créer des emplois, notamment dans les PME, -une politique structurelle vigoureuse substituant aux mesures passives des mesures actives du marché de l'emploi. .Climat économique : La communication annonce que la situation économique européenne est meilleure et que le succès des réformes structurelles commençent à se faire sentir. L'économie européenne est en meilleure posture pour plusieurs raisons : -l'inflation est faible (taux le plus bas depuis 30 ans), -les profits sont sains et presque aussi élevés que dans les années 60, -la balance commerciale est excédentaire et les résultats obtenus sont meilleurs que dans les années 1960, 1970 et 1980. La réunion de ces facteurs montre que les conditions fondamentales de la croissance et de la création d'emplois sont meilleures que depuis 20 ou 30 ans. .Réforme structurelle : Le succès de la réforme structurelle se traduit par les programmes pluriannuels soumis par les gouvernements. Ce processus de réforme est ample et profond. C'est notamment le cas dans les systèmes de sécurité sociale (notamment au plan des régimes de retraite qui sont plus sains et plus équilibrés). Mais aussi dans les dispositifs de négociation collective qui ont ouvert la voie à une inflation plus faible et à des attentes salariales plus modérées. Ces réformes prises dans leur ensemble offrent des perspectives réelles et positives d'un assouplissement du marché de l'emploi. La Communication soulève cependant un certain nombre d'interrogations : -les partenaires sociaux travailleront-ils en commun pour parvenir à la stabilité des prix et à des niveaux de salairesréels plus élevés ou opteront-ils pour des accords salariaux inflationnistes; -les gouvernements s'engageront-ils à aller plus loin dans la voie d'une politique du marché de l'emploi active plutôt que passive; -les entreprises saisiront-elles l'occasion de transformer des bénéfices plus élevés en investissements et en emplois nouveaux. .En conclusion, la Commission souligne qu'il est essentiel que les Etats membres maintiennent leur engagement en faveur des orientations d'action adoptées et ne tombent dans le piège d'un soulagement illusoire au vu de la reprise actuelle. Dans ce domaine, les Etats membres devraient poursuivre leurs efforts de réduction des déficits publics et de modération salariale. Une plus grande attention doit être accordée aux catégories les moins favorisées. Les efforts visant à donner à tous les jeunes la chance de recevoir un enseignement, une formation ou une expérience professionnelle avant d'accéder à l'emploi devrait être la toute première priorité dans l'ensemble des Etats membres et l'accent devrait être mis à la fois sur la prévention contre le chômage de longue durée ainsi que sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. reprise actuelle. Dans ce domaine, les Etats membres devraient poursuivre leurs efforts de réduction des déficits publics et de modération salariale. Une plus grande attention doit être accordée aux catégories les moins favorisées. Les efforts visant à donner à tous les jeunes la chance de recevoir un enseignement, une formation ou une expérience professionnelle avant d'accéder à l'emploi devrait être la toute première priorité dans l'ensemble des Etats membres et l'accent devrait être mis à la fois sur la prévention contre le chômage de longue durée ainsi que sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.